

## Lettre de la délégation du Mouvement européen (ME) envoyée à Madrid à l'attention de Maurice Faure, président du ME (5 juillet 1962)

**Légende:** Dans cette lettre du 5 juillet 1962 adressée à Maurice Faure, président du Mouvement européen (ME), la délégation du ME à Madrid l'informe sur l'entrevue qui a eu lieu avec Francisco Franco, chef de l'État espagnol pendant la dictature entre 1939 et 1975, et avec Fernando María Castiella, ministre des Affaires étrangères. La délégation du Mouvement européen manifeste son refus des sanctions adoptées par le régime franquiste par rapport à la participation au Congrès de Munich des personnalités européistes espagnoles en exil et vivant dans la clandestinité et demande un réexamen des dures mesures répressives.

**Source:** “Lettre de la délégation du Mouvement Européen (ME) envoyée à Madrid à l'attention de Maurice Faure, Présidente du ME”, ME-2157 1962, 05.07.1962, Archives historiques de l'Union européenne, Institut universitaire européen. Florence.

**Copyright:** Archives historiques de l'Union européenne

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/lettre\\_de\\_la\\_delegation\\_du\\_mouvement\\_europeen\\_me\\_envoyee\\_a\\_madrid\\_a\\_l\\_attention\\_de\\_maurice\\_faure\\_president\\_du\\_me\\_5\\_juillet\\_1962-fr-c266b005-5e06-4570-a36e-895a435c90b5.html](http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_la_delegation_du_mouvement_europeen_me_envoyee_a_madrid_a_l_attention_de_maurice_faure_president_du_me_5_juillet_1962-fr-c266b005-5e06-4570-a36e-895a435c90b5.html)

**Date de dernière mise à jour:** 20/02/2014

**MOUVEMENT EUROPEEN**,  
av. d'Auderghem, 57 B,  
BRUXELLES 4.

A L'ATTENTION DE M. MAURICE FAURE.

Complément confidentiel au rapport de la délégation envoyée à MADRID (voir BE/P/237).

Après l'audience, dès le retour à l'hôtel de la délégation, l'Ambassadeur de Belgique téléphone à M. WIGNY.

Il lui rapporte que M. CASTIELLA a invité à déjeuner M. Wigny, et qu'il serait mortellement froissé que celui-ci refuse de venir. M. WIGNY avait été invité seul, en raison de leurs anciennes et sympathiques relations. Pour lui plaire, M. CASTIELLA a adressé cette invitation aux deux collègues de M. Wigny.

Il comprend que la délégation ne se désolidarise pas, mais n'admet pas que M. WIGNY lui fasse un affront. L'Ambassadeur de Belgique conseille à M. WIGNY de se rendre chez M. Castiella. C'est ce que M. WIGNY fit, après avoir averti MM. Hirsch et van Schendel.

Il précise, dès son arrivée chez M. CASTIELLA à 15 heures, qu'il venait à titre privé et non pas comme chef de la délégation. La conversation entre M. WIGNY et M. CASTIELLA a d'ailleurs été fort intéressante. M. WIGNY a compris :

- 1° que, du point de vue espagnol, la réception du Chef de l'Etat avait un caractère exceptionnel;
- 2° que les déclarations du Chef d'Etat renforçaient considérablement les Européens et soulignaient en même temps les implications de cette politique;
- 3° que les sanctions étaient justifiées par des manœuvres que le Mouvement Européen n'a ni menées, ni favorisées (sauf, peut-être son Secrétaire Général) mais dont il a fourni l'occasion;
- 4° que ces sanctions ont fait l'objet d'un vif débat au sein du Conseil des Ministres;
- 5° que ces sanctions ne sont pas perpétuelles;
- 6° que les Espagnols souffrent cruellement dans leur orgueil de la suspicion et de l'isolement.



PROJET

1. La délégation du Mouvement Européen pour laquelle une audience avait été demandée au chef de l'Etat espagnol le 29 juin dans la soirée, a été reçue à MADRID par le Général Franco en présence de L. Castiella, ministre des Affaires étrangères le jeudi 5 juillet à 12h.30. L'entrevue a duré plus d'une heure.
2. MM. Pierre WIGNY, Etienne HIRSCH et John HYND à qui l'audience avait été accordée, ont remis au Chef de l'Etat espagnol une note écrite dont le texte se trouve ci-joint.
3. Le Général FRANCO a tenu à déclarer que, lorsque le Gouvernement espagnol avait introduit une demande d'association de l'Espagne au Marché Commun, il connaissait parfaitement les traités instituant les Communautés européennes et toutes leurs implications. Le Gouvernement espagnol connaît d'autre part la philosophie et l'action du Mouvement Européen. Il n'a aucune objection à ce que les citoyens participent librement à ses activités.  
*Espagnols/*
4. Quant au Congrès de MUNICH, le Chef de l'Etat a déclaré qu'il ne faisait aucune objection ni aux discours de M. Gil Robles, ni au projet de résolution présenté par les délégués espagnols, ni en général aux activités que ces participants ont eues dans le cadre du Mouvement Européen. / A la question de la délégation du Mouvement Européen tendant à connaître pour quelles raisons le texte du projet de résolution des délégués espagnols n'avait pas été publié en Espagne, il a été répondu que cette publication n'avait pas été jugée nécessaire, puisque la presse étrangère l'avait suffisamment publiée.
5. Le Général FRANCO estime que la liste des participants espagnols au Congrès de Munich montre que ceux-ci ont été sélectionnés exclusivement parmi les adversaires du régime. Il souhaite qu'à l'avenir, les Espagnols qui participeront à des activités du Mouvement Européen ne fassent pas l'objet d'une telle sélection.



2.

La délégation du Mouvement Européen a déclaré que le Mouvement Européen ne fait aucune exclusive à l'égard de quiconque ~~qui~~ <sup>souscrit</sup> aux principes du Mouvement Européen définis dans les Congrès successifs de celui-ci. Le Mouvement Européen a invité à MUNICH ceux avec lesquels il était en contact précédemment. Si, dans le cas présent, des personnalités espagnoles s'intéressant aux problèmes européens et souscrivant aux principes du Mouvement Européen avaient réellement été laissées à l'écart, la responsabilité leur en incomberait à elles-mêmes faut de s'être fait connaître antérieurement.

6. Le Chef de l'Etat espagnol a déclaré que, contrairement à ce que dit la note remise par la délégation du Mouvement Européen, certains des participants espagnols au Congrès de MUNICH ont été sanctionnés non pour leur participation au Congrès de Munich - le Gouvernement espagnol a d'ailleurs facilité les voyages des participants de Munich - ni pour leur activité dans le cadre du Congrès, mais pour leur activité en marge du Congrès, qui constituait une opération de politique intérieure : la jonction des oppositions de l'intérieur et de l'extérieur. La délégation du Mouvement Européen a affirmé que celui-ci ne s'est jamais occupé de politique intérieure <sup>dans</sup> pour aucun pays. Pour le surplus, la raison des sanctions a été définie par le Gouvernement espagnol lui-même, au lendemain du Congrès de MUNICH, comme étant le vote d'une résolution qui empêche l'entrée de l'Espagne dans l'Europe. La déclaration du Chef de l'Etat apparaît donc comme une thèse nouvelle et différente de la précédente. Le ministre des Affaires étrangères a souligné que l'attitude du Gouvernement espagnol avait pu varier et que la déclaration du Général FRANCO à la délégation du Mouvement Européen est conforme à la thèse exprimée par le Chef de l'Etat dans son discours de Valence qui a expliqué les sanctions par des motifs de politique intérieure.

7. Le Chef de l'Etat espagnol est convaincu et le Gouvernement espagnol a les preuves que, à l'abri du Congrès de MUNICH s'est réalisée une opération de politique intérieure : la conjonction entre une opposition intérieure et les émigrés, et que le Secrétaire général du Mouvement Européen n'y est pas étranger.



3.

Celui-ci est sorti de son rôle de Secrétaire général d'une organisation internationale en intervenant dans la politique intérieure de l'Espagne par des manoeuvres qui ont duré plusieurs mois. La délégation du Mouvement Européen a répliqué qu'elle doutait fort de la réalité de cette affirmation dont elle n'a d'ailleurs été informée pour la première fois que l'avant-veille. Elle s'est refusée à discuter de cette question en l'absence de F. van SCHEDEL. Elle a admis que le Gouvernement espagnol fournisse les informations qu'il ait possédées; la délégation du Mouvement Européen se bornera dans ce cas à en prendre acte.

<sup>en</sup> Elle examinera le contenu ~~de ces informations~~ avec le Secrétaire général.

8. En ce qui concerne les personnes sanctionnées à la suite du Congrès de MUNIC, la délégation du Mouvement Européen estime que la levée des sanctions est particulièrement pressante. Elle réaffirme qu'elle ne saurait pas s'occuper de politique intérieure espagnole. Mais une équivoque a été créée par le Gouvernement espagnol lui-même sur les raisons des sanctions prises. Ces mesures ont provoqué une réprobation absolument unanime quels que soient les pays ou les idéologies. Au moment où le Gouvernement espagnol demande l'association de l'Espagne au Marché Commun, il est nécessaire qu'il sache que, dans l'état actuel de l'opinion européenne, suite aux mesures prises par le Gouvernement espagnol, aucun gouvernement d'un des six pays n'oserait proposer à son Parlement de ratifier un accord d'association. La délégation du Mouvement Européen souhaite ardemment que le Gouvernement espagnol revise le plus rapidement possible les dossiers, compte tenu des informations fournies.

Suite à cette déclaration, l'audience est levée.



Une délégation du Mouvement Européen a été reçue par le Chef de l'Etat espagnol. Cette délégation était composée de :

- M. Pierre Wigny, ancien Ministre des Affaires Extérieures de Belgique,
- M. Etienne Hirsch, ancien Président de l'Euratom,
- M. John Hynd, ancien Ministre britannique, membre du Parlement,
- M. Robert van Schendel, secrétaire Général du Mouvement Européen;

Elle a soumis au chef de l'Etat espagnol les remarques suivantes :

1 - La déclaration faite à Munich par la délégation espagnole lors du dernier Congrès du Mouvement Européen et qui a été approuvée par acclamation dans son "esprit" par l'ensemble des délégués, n'exprime rien d'autre que le contenu idéologique commun à tous les peuples européens et constitue la base morale de la Communauté Européenne. Cette déclaration définit donc les conditions politiques indispensables à l'Espagne et à tout autre pays européen pour faire partie des institutions communes. Le Mouvement Européen considère, en conséquence, que la déclaration de Munich au lieu de fermer les portes n'a fait qu'ouvrir les voies qui peuvent permettre à l'Espagne de s'intégrer ou de s'associer à l'Europe.

2 - Le Mouvement Européen manifeste son étonnement devant les mesures répressives dont ont fait l'objet la plupart des personnalités espagnoles ayant participé au Congrès de Munich et devant la campagne de discrédit menée à leur encontre par tous moyens d'information.

3 - Le Mouvement Européen considère que la Communauté Européenne n'est pas seulement une intégration au niveau des gouvernements nationaux, mais aussi l'intégration de tous les secteurs économiques, politiques, culturels, religieux et moraux des peuples européens. En conséquence, les mesures prises contre les divers secteurs de l'opinion espagnole qui ont participé au Congrès de Munich est en contradiction flagrante avec l'esprit de l'Europe qu'on s'efforce de bâtir.

Tenant compte de toutes ces considérations, la délégation du Mouvement Européen vient de solliciter du Chef de l'Etat et du gouvernement espagnol la révision des mesures prises à la suite du Congrès de Munich.

La délégation du Mouvement Européen souhaiterait que, pour le cas où une certaine publicité serait donnée aux questions soulevées au cours de son entretien avec le Chef de l'Etat, cette note soit publiée dans son intégralité.

Le 5 juillet 1962